Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201119-2020_191-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni le 19 novembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	21
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Denis BARGUIL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle BROCHU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Franck BERTHET (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Robert RAOUL (SCAER), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201119-2020_191-DE

Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques LE DOZE (MOELAN)
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Franck BERTHET (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201119-2020_191-DE

DCC2020-191

VIE COURANTE
9- EAU

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Mellac et Quimperlé Communauté pour la réalisation de réfections de voirie dans le cadre des travaux d'extension du réseau eaux usées de Kergall (annexe)

Les travaux d'extension du réseau eaux usées dans le secteur Kergall ont nécessité de mettre en place une déviation par la route de Guilligourgant entre le 23 octobre 2019 et le 13 juin 2020.
Cette déviation sur une longue période particulièrement pluvieuse et sur une route non adaptée pour recevoir le trafic transitant habituellement par Kergall a accéléré la dégradation de la voirie.
Considérant l'état avant travaux de la voirie relevé en juin 2019, considérant le linéaire dégradé lors de la mise en place de la déviation et l'importance des dégradations, le coût de remise en état a été évalué à 15 050 €HT.
La ville de Mellac souhaitant réaliser une rénovation de la voirie, il est proposé de lui déléguer les travaux de réfection liés à la mise en place de la déviation. La ville de Mellac emmétra un titre de 15 050 HT et le montant de la TVA correspondante à Quimperlé Communauté. Ce montant forfaitaire pourra être facturé à la signature de la convention.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre Quimperlé Communauté et la ville de Mellac ;
- AUTORISER le Président à la signer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre Quimperlé Communauté et la ville de Mellac ;
- AUTORISE le Président à la signer.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201119-2020_191-DE

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

REFECTIONS DE VOIRIE SUR LA ROUTE DE GUILLIGOURGANT A MELLAC

ENTRE LES SOUSSIGNES

VILLE DE MELLAC dont la mairie est située rue du Bourg 29 300 MELLAC, représentée par Franck CHAPOULIE, maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du …… 2020,

ET

QUIMPERLE COMMUNAUTE dont le siège est situé au 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 23 394 Quimperlé Cedex, représenté par Sébastien MIOSSEC, président de la communauté d'agglomération, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire du …… 2020.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Les travaux d'extension du réseau eaux usées dans le secteur Kergall ont nécessité de mettre en place une déviation par la route de Guilligourgant entre le 23 octobre 2019 et le 13 juin 2020.

Cette déviation sur une longue période particulièrement pluvieuse et sur une route non adaptée pour recevoir le trafic transitant habituellement par Kergall a accéléré la dégradation de la voirie.

Considérant l'état avant travaux de la voirie relevé en juin 2019, considérant le linéaire dégradé lors de la mise en place de la déviation et l'importance des dégradations, le coût de remise en état a été évalué à 15 050 €HT.

La ville de Mellac souhaitant réaliser une rénovation de la voirie, il est proposé de lui déléguer les travaux de réfection liés à la mise en place de la déviation. La ville de Mellac emmétra un titre de 15 050 HT et le montant de la TVA correspondante à Quimperlé Communauté.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201119-2020_191-DE

ARTICLE 1

QUIMPERLE COMMUNAUTE délègue à la ville de MELLAC la réalisation des travaux de réfections de voirie sur la route de Guilligourgant, rendues nécessaires par la mise en place d'une déviation lors des travaux d'extension du réseau eaux usées à Kergall.

ARTICLE 2

La décomposition des coûts s'établit comme suit :

Sous-tronçons	Etat 2019	Impact déviation	Evaluation surfaces dégradées par déviation en m2	Coût remise en état en €HT (base de 14 €HT/m2)
Kergall	Dégradations ponctuelles	Dégradation rives sur 60 ml bande moyenne de à 1,1 m	66	924
Penallé - Guilligourgan	Etat d'usage	Dégradation rives sur 960 ml bande moyenne de 0,5 m	480	6 720
Guilligourgan – Voie SNCF	Etat d'usage	Dégradation rives sur 150 ml bande moyenne de 0,5 m	75	1 050
Voie SNCF - Kernestour	Dégradations ponctuelles	Dégradation rives sur 530 ml bande moyenne de 0,5 m	265	3 710
Kernestour	Etat d'usage	Dégradation rives sur 170 ml bande moyenne de 0,5 m	85	1 190
Kernestour - Lesforn	Dégradations ponctuelles	Dégradation rives sur 260 ml bande moyenne de 0,4 m	104	1 456
Lesforn - Gohern	Etat d'usage	-	-	-
TOTAL				**15 050**

ARTICLE 3

En contrepartie des dépenses à réaliser, la ville de MELLAC facturera à QUIMPERLE COMMUNAUTE, un montant de 15 050 €HT auxquels s'ajoute le montant de TVA correspondant.
Ce montant forfaitaire pourra être facturé à la signature de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à

Le

Pour la ville de MELLAC,
Le maire

Pour QUIMPERLE COMMUNAUTE,
Le président,